

Règles de gestion pour les réclamations sur les sinistres

Dans le cas d'un mécontentement sur délai de traitement :

Règle 37	Si délai de traitement supérieur de 10 jours au délai cible on peut
	envisager un effort commercial
Règle 38	Si (score de paiement + score sinistralité) supérieur ou égal à 5 on
	peut débloquer l'effort commercial
Règle 39	Si aucun effort n'est fait (car les conditions ne sont pas remplies)
	alors on envoie un mail d'excuses sans autre forme d'effort
Règle UP1	Si le client n'est pas VIP, si son score combiné est au moins 5 et s'il
	doit payer une franchise d'au moins 120 euros, alors on lui propose
	le produit AssurPlus. L'avantage est qu'il n'aura pas à payer de
	franchise pour des sinistres futurs similaires à l'actuel. Le coût de
	l'upgrade est de 10€ par mois mais nous lui proposons une offre
	spéciale avec 12 mois gratuits.

Cas d'une insatisfaction sur le montant indemnisé :

Règle 41	Pour une plainte sur niveau de remboursement sinistre on revoit
	systématiquement vers un conseiller sinistre

Quand le client menace de changer d'assureur car moins cher ailleurs :

	<u> </u>
5) 1 45	Si le client menace de partir mais a un score (paiement + sinistralité)
Règle 43	inférieur à 4 alors on fait une lettre type disant qu'on est désolé de
	sa perception mais qu'on est au juste prix
	Si le client menace de partir mais a un score paiement + sinistralité
Règle 44	supérieur ou égal à 5 alors on transmet à un gestionnaire en
	suggérant de faire un geste
	Si le client est VIP alors on envoie un SMS accusant réception de la
Règle 45	demande et on appelle le client une fois qu'on a une proposition à
	formuler